

RETRAIT DES DIPLOMES

Diplômes
Certifications (C2i2e)
Attestations de réussite

Sur place

Sur production :

- d'une pièce d'identité officielle en cours de validité

Par procuration :

Le retrait de diplôme « par procuration » est possible sur présentation de toutes les pièces suivantes :

- Courrier manuscrit du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait
- Pièce d'identité de la tierce personne
- Copie de la pièce d'identité du diplômé

Emargement de la liste de retrait des diplômes

Par correspondance

Sur courrier de l'étudiant comportant ses coordonnées complètes (nom de naissance, adresse, téléphone, e-mail), accompagné des pièces suivantes :

- 1 photocopie recto-verso de la pièce d'identité officielle en cours de validité
- 1 enveloppe format A4
- 1 timbre étiquette au tarif de **5,40 €**

+

Pour les résidents en France Métropolitaine : Le diplôme sera transmis en recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée par l'étudiant dans sa demande.

Pour les étudiants domiciliés à l'étranger : Le diplôme sera transmis à l'étudiant en recommandé avec accusé de réception via le service culturel de l'ambassade de France ou du consulat le plus proche de son domicile.